

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Christine DEL PIE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Laurent BROCHET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin	Le 22 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2018-05-36 Budget pôle médico-tertiaire de Beaucourt-Attribution emprunt 2018

Rapporteur: Christian RAYOT

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Vu la délibération n°2018-05-11 du 5 juillet 2018 relative au vote du budget primitif du budget Pôle médico tertiaire de Beaucourt,



La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 450 000 euros sur le budget Pôle médico tertiaire de Beaucourt, conformément au vote du budget primitif en date du 5 juillet 2018.

Au vu des offres reçues, il est proposé au Conseil communautaire de retenir celle de la Caisse d'Épargne pour une durée de 20 ans à un taux variable indexé sur le Livret A +0,40%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement: la Caisse d'Épargne,
- de délibérer sur les principales caractéristiques du contrat de prêt :
 - pour un montant de 450 000.00 € (quatre cent cinquante mille euros),
 - un taux d'intérêt révisable indexé sur le taux du Livret A,
 - un taux d'intérêt appliqué Livret A + marge de 0,40%,
 - sur une durée de 20 ans,
 - des remboursements trimestriels.
- d'autoriser le Président à signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 JUIL. 2018

Le Président,



Le Président,

Le Vice-Président

Pierre OSER

